

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 15 DECEMBRE 2008,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

Les conseillers renoncent à l'avis de convocation et adoptent l'ordre de jour suivant :

2008-12-209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Autorisation de construction pour développement Chartier
- 4- Acquisition d'un véhicule neuf de type camionnette à quatre roues motrices
- 5- Varia :
 - Dépôt de la liste de vacances 2009 pour les employés municipaux
 - Entente pour le déneigement de l'école Champlain
 - Proposition pour l'acquisition d'un terrain sur la rue Jacob
 - Don de génératrices de Hydro-Québec
- 6- Période de questions.
- 7- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

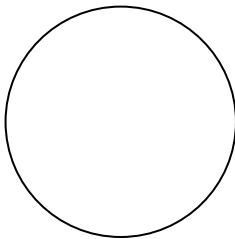
2008-12-210

**AUTORISATION DE CONSTRUCTION POUR
DÉVELOPPEMENT CHARTIER**

CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de type jumelé sur une partie du lot 161-P ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle ne permet pas la construction de maisons jumelées ;

CONSDIÉRANT QUE la municipalité de Champlain élabore une nouvelle réglementation d'urbanisme visant à fixer des normes pour



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

l'aménagement du développement du périmètre urbain sur les lots 160-P et 161-P ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prévoit que les bâtiments qui seront implantés dans l'îlot central du développement prévu devraient n'avoir qu'un étage ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de la résidence a été soumis (dessin Drummond #2085) aux membres du conseil et que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été consultés ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment devrait se faire sur un terrain constitué d'une partie des lots 9 à 12 identifiés sur le plan préparé par madame Stéphanie Vandal de Bell Canada et identifié par le numéro de projet f7778 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la municipalité de Champlain autorise l'émission d'un permis de construction pour une résidence constituée de deux (2) logements jumelés conforme au plan déposé par monsieur Claude Chartier sur la partie du lot 161-P identifié par les numéros 9 à 12 sur le plan préparé par madame Stéphanie Vandal de Bell Canada et portant le numéro de projet f7778 à la condition que le projet se conforme aux autres dispositions de la réglementation.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-211

ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF DE TYPE CAMIONNETTE A QUATRE ROUES MOTRICES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour la fourniture d'un véhicule de type camionnette ;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission a été présentée par Trois-Rivières Chevrolet 1992 inc. pour un montant de 45 428.80 \$ (taxes incluses)

CONSIDÉRANT QUE le représentant du soumissionnaire a avisé la municipalité que le délai pour la livraison du véhicule pourrait être supérieur à 60 jours à cause des congés des fêtes et que le conseil juge que cela ne cause pas de préjudice ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

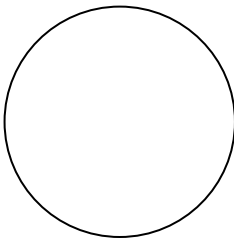
QUE la municipalité procède à l'acquisition d'un véhicule Chevrolet Silverado 2900, 4 roues motrices à cabine multiplaces et une boîte de 8 pieds tel que soumissionné en date du 11 décembre 2008 pour un montant de 45 428.80 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉ unanimement

Note

DEPOT DE LA LISTE DES VACANCES 2009 POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La liste des vacances des employés municipaux est déposée au conseil municipal.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

2008-12-212

**ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ÉCOLE
CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire du Chemin-du-Roy demande que la Municipalité procède au déneigement de l'aire de stationnement de l'école Champlain contre un montant horaire de cinquante-cinq dollars (55 \$);

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité doivent déneiger l'aire de stationnement du Centre du Tricentenaire qui est adjacente à celle de l'école;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain accepte la proposition de la Commission Scolaire du Chemin-du-Roy pour le déneigement des aires de stationnement de l'école Champlain pour l'hiver 2008-2009 et autorise le secrétaire-trésorier à signer une entente avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-213

**PROPOSITION POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR
LA RUE JACOB**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Champlain désire acquérir un terrain pour l'implantation d'un système d'épuration des eaux usées et autres fins municipales ;

CONSIDÉRANT QU'un plan a été préparé par monsieur Gilbert Roberge en date du 1^{er} octobre 2008 et portant le numéro de dossier 15843 identifie des parcelles de terrain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE la municipalité offre d'acquérir les portions A, D et le passage ainsi qu'une servitude pour l'émissaire des eaux usées sur la portion C identifiée sur le plan préparé par monsieur Gilbert Roberge (dossier 15843) en contrepartie d'un montant de 35 000 \$ et que le présente offre est valable pour une durée de 90 jours.

ADOPTÉ unanimement

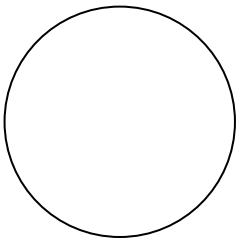
2008-12-214

DON DE GÉNÉRATRICES DE HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec offre de donner à la municipalité deux (2) groupes électrogènes d'une puissance de 60KW ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà présenté des demandes pour obtenir une subvention visant à financer l'acquisition d'une génératrice pour des mesures d'urgence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente pour le don de génératrice proposée par Hydro-Québec.

ADOPTÉ unanimement

2008-12-215

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Jean Houde, secrétaire-trésorier